

**Demande d'enregistrement  
S.I.E.O.M de la communauté de communes des 4 rivières à SERQUEUX**

**Enregistrement relatif à la régularisation administrative de la déchetterie**

# **AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral du 25 avril 2024, une consultation du public est ouverte du **mercredi 22 mai 2024 au mercredi 19 juin 2024 inclus** portant sur une demande d'enregistrement en vue de la régularisation administrative de la déchetterie située 424 Route du Thil sur la commune de SERQUEUX (76440). Le projet est présenté par la S.I.E.O.M de la communauté de communes des 4 rivières, dont le siège social se situe Route des Andelys – Parc d'Activité de la Garenne – 76220 GOURNAY-EN-BRAY.

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité concerne principalement la rubrique : **2710-2-a** : Enregistrement – Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 2. Dans le cas de déchets non dangereux, le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 300 m<sup>3</sup>.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est disponible en mairie de SERQUEUX. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier est consultable gratuitement au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet « demande de rendez-vous pour dossier S.I.E.O.M de la communauté de communes des 4 rivières », ou en téléphonant au 02 32 76 52 49 ou 02 32 76 50 52.**

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime pendant toute la durée de cette consultation: <http://www.seine-maritime.gouv.fr> (rubrique « Actions de l'État – Environnement et préventions des risques – Enquêtes publiques et Consultations du public – Consultations du public – 00 – Enregistrement ICPE – 2024 – SERQUEUX »).

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de SERQUEUX aux jours et heures d'ouverture au public ;
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et de l'environnement - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine – 76036 Rouen Cedex en précisant : « consultation du public – S.I.E.O.M de la communauté de communes des 4 rivières » ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant « consultation du public – S.I.E.O.M de la communauté de communes des 4 rivières ».

Cet avis est affiché au moins quinze jours avant le début de la consultation et ce, jusqu'à la clôture de celle-ci, dans les communes concernées par le rayon d'affichage : SERQUEUX et BEAUBEC-LA-ROSIERE.

Les communes concernées sont invitées à rendre un avis, sous la forme d'une délibération, dès mise à disposition du dossier et jusqu'à 15 jours après la fin de la consultation du public, soit jusqu'au **4 juillet 2024**.

Le préfet de la Seine-Maritime est compétent pour prendre la décision à l'issue de la consultation du public.

La décision peut concerner un enregistrement, un enregistrement assorti de prescriptions particulières ou un refus.